

# Conditions Générales

**Toute entreprise a besoin de conditions générales et voici les nôtres. Nous croyons à la simplicité, à la clarté et au design allégé. Notre objectif est de vous fournir des conditions générales faciles à comprendre. Si un point n'est toujours pas clair, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [contact@lexr.com](mailto:contact@lexr.com).**

## Parties contractantes et prestataires de services

Ce site web et tous les services techniques tels que les générateurs de contrats gratuits sont fournis dans le cadre des présentes conditions générales par LEXR Tech AG, Penasch sot 14, 7078 Lenzerheide, Suisse ("LEXR Tech").

Tous les services juridiques sont fournis en vertu des présentes conditions générales par des cabinets juridiques locaux indépendants (chacun étant un "cabinet juridique local"). Le cabinet juridique local qui vous envoie une offre pour des services spécifiques est généralement votre partie contractante. Si vous travaillez dans plusieurs juridictions, soit (i) vous concluez un contrat avec chaque cabinet juridique local pour son champ d'activité respectif, soit (ii) votre cabinet juridique local principal peut sous-traiter à un autre cabinet juridique local. Veuillez consulter [les mentions légales](#) pour tous les détails concernant les cabinets juridiques locaux dans les différents pays.

Les services financiers sont fournis en vertu des présentes conditions générales par LEXR Finance GmbH, Talstrasse 71, 7250 Klosters, Suisse ("LEXR Finance"), une filiale détenue à 100 % par LEXR Tech et membre de l'organisme d'autorégulation VQF à Zoug pour le respect des lois contre le blanchiment d'argent.

Sauf indication contraire dans une offre, la partie contractante est l'entité qui vous a envoyé l'offre.

## Services et tarifs

Nous proposons nos services conformément à nos valeurs fondamentales : savoir-faire d'expert, livraison rapide et prix transparent. Avant de commencer à travailler, nous vous confirmerons par courrier électronique l'étendue de notre travail et les frais applicables. Nous pouvons sous-traiter tout ou partie de nos services à des tiers.

Les honoraires forfaitaires et les packages sont facturés à l'avance, le travail à l'heure est facturé mensuellement. Nos factures sont payables sans compensation dans un délai de 20 jours.

Veuillez noter que nos honoraires ne comprennent pas la TVA. De même, les frais de tiers (tels que les frais de notaire ou de registre du commerce) peuvent être encourus lors de notre travail - ces frais ne sont pas non plus inclus. Nous faisons de notre mieux pour toujours vous donner une estimation préalable de ces frais.

Afin de simplifier le processus de facturation pour vous, les services sont généralement facturés par LEXR Finance pour le compte des Cabinets juridiques locaux. Vous acceptez que les Cabinets juridiques locaux puissent céder toute créance à LEXR Finance à cette fin.

Tous les services techniques, tels que les générateurs de contrats gratuits et autres services logiciels, sont fournis par LEXR Tech tels quels et tels que disponibles sans aucune garantie que les services soient exempts d'erreurs ou adaptés à votre usage spécifique.

## Ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire

### **Veuillez :**

Utiliser notre travail dans le but commercial prévu, mais pas au-delà (nous conservons tous les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle liés à notre travail).

# Conditions Générales

Nous fournir toutes les informations pertinentes et précises et tenez-nous au courant en cas de changement.

Nous faire part de vos commentaires ! Nous aimons avoir des nouvelles de nos clients afin de pouvoir améliorer constamment nos services.

## **Veillez ne pas :**

Revendre, commercialiser ou donner notre travail.

Employer directement ou travailler avec l'un de nos employés ou freelances jusqu'à 12 mois après notre collaboration. Si vous souhaitez malgré tout le faire, vous devrez payer des frais correspondant à un tiers des honoraires annuels ou du salaire que vous versez à la personne concernée.

## **Responsabilité, confidentialité et vie privée**

Le cocontractant concerné n'est responsable envers vous que des dommages directs causés par ses actes et à hauteur des honoraires versés au cours des 12 derniers mois précédant le fait dommageable. Nous ne sommes pas responsables des tiers, tels que les notaires ou autres experts, engagés pour la prestation de services avec votre consentement. Lorsqu'une limitation de la responsabilité n'est pas autorisée par la loi applicable - comme en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave - la responsabilité est illimitée.

Chaque cabinet juridique local souscrit une assurance responsabilité professionnelle conforme aux exigences locales avec une couverture d'au moins 1 million de CHF/EUR.

Les cabinets juridiques locaux traitent vos informations confidentielles conformément aux lois sur le secret professionnel. Les cabinets juridiques locaux fournissent à d'autres cabinets juridiques locaux, à LEXR Tech, à LEXR Finance et/ou à d'autres prestataires de services tiers vos informations uniquement en cas de nécessité (par exemple, à des fins comptables) et conformément aux lois applicables sur le secret professionnel. LEXR Tech et LEXR Finance traitent également vos informations conformément aux normes relatives au secret professionnel, mais ne sont pas directement soumis au privilège client-avocat.

Nous traitons vos données personnelles conformément à [notre politique de confidentialité](#).

## **Résiliation et droit**

Vous pouvez à tout moment mettre fin à notre relation professionnelle par e-mail. Dans ce cas, vous devrez simplement nous payer les frais encourus et le travail que nous avons effectué jusqu'à présent. Nous continuerons à protéger vos informations confidentielles après la résiliation.

Le droit applicable est celui du lieu de résidence de la partie contractante respective, le siège de la partie contractante étant exclusivement compétent.

